

**À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST,
SCOTSTOWN, LE MARDI 4 FÉVRIER 2025 À 19 H, À LAQUELLE
SONT PRÉSENTS :**

Les membres du conseil suivants :

La conseillère siège no 1, Madame Cathy Roy, présente

La conseillère siège no 3, Madame Nadine Pesant, présente

Le conseiller siège no. 5, Monsieur Martin Valcourt, présent

La conseillère siège no 6, Madame Sonia Cloutier, présente

Le siège no 2 est vacant.

La conseillère siège no 4, Madame Marjolaine Guillemette est absente.

Sous la présidence de Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire.

Assiste également à la séance, Madame Monique Polard, directrice générale.

Le quorum est constaté.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**
- 2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2025 (résolution)**
- 4. Période de questions : sujets divers**
- 5. Administration et finances**
 - 5.1 Rapport des conseillers responsables des comités (information)
 - 5.2 Finance :
 - 5.2.1 Entériner les dépenses sans autorisation effectuées depuis la séance du 7 janvier 2025 selon le règlement 527-23 (résolution)
 - 5.2.1.1 MRC HSF – Dossier route 257 – Facture complémentaire (résolution)
 - 5.2.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois de janvier 2025 ainsi que les comptes courants à payer (résolution)
 - 5.2.3 Engagement de dépenses (résolution)
 - 5.2.4 Compte de taxes 2025 – Autorisation de corrections (résolution)
 - 5.2.5 Autorisation d'ouverture de compte : Hamster (résolution)
 - 5.2.6 Aides financières 2025 :
 - 5.2.6.1 Bibliothèque municipale (résolution)
 - 5.2.6.2 Camp de Scotstown-Hampden (résolution)
 - 5.2.6.3 L'événement (résolution)
 - 5.2.6.4 Société de Développement de Scotstown-Hampden (résolution)
 - 5.2.6.5 Loisirs Hampden-Scotstown (résolution)
 - 5.2.6.6 Cœur villageois de Scotstown (résolution)

- 5.2.7 Rapport des activités financières – 2025-02-03 (dépôt)
 - 5.3 Dossier : Téléphonie et Internet – Plan de démantèlement de la MRC (résolution)
 - 5.4 Nomination du représentant : dossier Loisirs (résolution)
 - 5.5 ADMQ : renouvellement adhésion directrice générale (résolution)
 - 5.5.1 Congrès ADMQ 2025 – Autorisation de participation de la DG (résolution)
 - 5.6 Réclamation : Richard Désilets – Transmission aux assureurs (résolution)
 - 5.7 Dossier MADA – Comité de suivi (résolution)
 - 5.8 Journées de la persévérance scolaire – Texte d’appui (résolution)
 - 5.9 Soutien à la Politique régionale des sentiers de randonnée pédestre en Estrie coordonnée par le Conseil Sport Loisirs de l’Estrie et les Sentiers de l’Estrie (résolution)
 - 5.10 Demandes de contribution, financement, commandites, etc. :
 - 5.10.1 Polyvalente Louis-St-Laurent – Financement – Album des finissants (résolution)
 - 5.10.2 Cuisine collective HSF - Réouverture du Café en plateau de travail (résolution)
 - 5.11 Invitation, rencontre, formations, colloques, visioconférences, webinaires (résolution)
 - 5.11.1 Voir liste pour le mois de février (résolution)
 - 5.12 Suivi de dossiers :
 - 5.12.1 Signature contrat notarié : dons à la Ville de Scotstown des deux immeubles de la compagnie Weyerhaeuser Compagny Limited (information)
- 6. Sécurité publique**
- 6.1 Incendie
 - 6.1.1 Candidat pompier (résolution)
 - 6.1.2 Entente d’entraide incendie avec la Municipalité de Bury (résolution)
 - 6.1.3 Entente d’entraide incendie avec la Régie des Sommets (Chartierville, Hampden et La Patrie) résolution)
- 7. Voirie**
- 7.1 _____
- 8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)**
- 8.1 Service de collecte de la route 257
 - 8.1.1 Confirmation pour achat du camion (appel d’offres) (résolution)
 - 8.1.2 Suivi : Signature de l’Entente intermunicipale et Addenda (information)
 - 8.1.3 Facturation des frais d’adhésion des deux nouvelles municipalités et remboursement aux cinq municipalités initiales (résolution)
 - 8.1.4 ÉEQ - Traitement et facturation pour les frais de collecte de la récupération – rapport du 1^{er} trimestre et suivi (résolution)
 - 8.1.5 Normes des bacs endommagés lors des collectes (résolution)
 - 8.2 Entériner les frais de déblocage des égouts – rue Gordon (résolution)
 - 8.3 Journée d’éco centre mobile – Date (résolution)

- 8.4 Location de conteneur pour les journées des encombrants et frais (résolution)
- 8.5 Programme TECQ 2024-2028 – Demande d’estimation pour la mise à jour du Plan d’intervention (résolution)

9. Aménagement, urbanisme et développement

- 9.1 Société de Développement Scotstown-Hampden – rencontre à prévoir (résolution)
- 9.2 Demande de prolongement de la rue Scots - Études pour règlement avec promoteur et taxes de secteur (résolution)

10. Loisir et culture

- 10.1 Plaisirs d’hiver : entériner les activités de glissade sur la rue Coleman (résolution)
- 10.2 Camp de Scotstown-Hampden : nomination de représentant du conseil (résolution)
 - 10.2.1 Mandat pour préparation de la saison 2025 (résolution)
- 10.3 École Saint-Paul – Activités « Color Run » - Autorisation (résolution)
- 10.4 Fête de la pêche – Autorisation d’utilisation du Parc Walter-MacKenzie – 3 ans (résolution)
- 10.5 Utilisation des locaux à l’Hôtel de Ville : réservation obligatoire (résolution)
- 10.6 Décision de conserver certains modèles de chaises dans la grande salle (résolution)

11. Correspondance et nouveaux dossiers depuis l’envoi de l’ordre du jour et varia

- 11.1 Mandat au cabinet Cain Lamarre pour des propos tenus sur les réseaux sociaux (résolution)
- 11.2 Vérification comptable du Service de collecte de l’Est (résolution)
- 11.3 _____

12. Période de questions : sujets relatifs à l’ordre du jour de la séance

13. Fin de la rencontre (résolution)

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La séance est publique.

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans l’assistance.

Le quorum est constaté.

2. Adoption de l’ordre du jour (résolution)

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l’ordre du jour de la présente séance;

2025-02-036

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les points suivants sont ajoutés :

- 11.4 Mandat au cabinet Cain Lamarre pour des propos tenus sur les réseaux sociaux (résolution)

11.5 Vérification comptable du Service de collecte de l'Est (résolution)

L'ordre du jour modifié est accepté.

ADOPTÉE

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2025 (résolution)

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2025 par courrier électronique le 12 janvier 2025 et une seconde copie avec les documents pour l'atelier du 28 janvier 2025 ainsi que de nouveau avec les documents pour la séance du conseil le 31 janvier 2025;

ATTENDU QUE les procès-verbaux doivent être approuvés par les membres du conseil qui étaient présents lors de ces séances du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

2025-02-037

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2025 est adopté tel que remis.

ADOPTÉE

4. Période de questions : sujets divers

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, répond aux questions des gens présents dans l'assistance.

5. Administration et finances

5.1 Rapport des conseillers responsables des comités (information)

▪ Madame Sonia Cloutier, conseillère, explique qu'à la suite de l'assemblée générale annuelle du comité des Loisirs Hampden-Scotstown, le conseil d'administration de l'organisme a des nouveaux membres. L'activité Plaisir d'hiver a eu lieu le 1^{er} février dernier et elle offre des remerciements aux nombreux bénévoles. L'organisme poursuit ses activités au cours de l'année 2025.

• Une activité pour les nouveaux arrivants aura lieu au mois d'avril prochain. Madame Chantal Ouellet est la personne responsable nommée par le conseil municipal et un suivi est à la suite de la nomination de Monsieur Roger Marcotte.

5.2 Finance :

5.2.1 Entériner les dépenses sans autorisation effectuées depuis la séance du 7 janvier 2025 selon le règlement 527-23 (résolution)

Attendu que depuis la dernière séance du conseil, des imprévus nécessitent des dépenses essentielles;

Attendu que la directrice générale est autorisée en vertu du règlement 527-23 à procéder à certaines dépenses;

Attendu que la liste des dépenses effectuées selon les normes du règlement 527-23 doit être déposée à la séance du conseil municipal;

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2025

2025-02-038

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal entérine les dépenses qui étaient non prévues et qui ont été effectuées depuis la dernière séance au montant de 8 513,89 \$ selon la liste remise aux membres du conseil, soit :

Fournisseur	Description	Montant
Beauchesne Daniel	Travaux 57 Victoria Ouest -	270,00 \$
Beauchesne Daniel	Travaux terrain de balle - camion électricien	90,00 \$
Beauchesne Gaétan	Remb. Achats CANAC : mèche, cale pr béton, poubelles	109,40 \$
Beauchesne Gaétan	Travaux divers : vér. Travaux rue Albert + emp. Béton	475,00 \$
Drumco Énergie	Poste chlore - Entretien annuel génératrice et réparation	1 015,93 \$
Service Bell-eau-clerc Inc.	Rue Gordon : caméra	1 018,25 \$
Enviro 5 Inc.	Déblocage eaux usées - rue Gordon 2025-01-20	1 802,61 \$
Philippe Mercier Inc.	Luminaires - Réparations	2 410,48 \$
CSE Incendie et sécurité Inc.	Vérification appareils respiratoires (facemasks)	1 322,22 \$
	TOTAL :	8 513,89 \$

ADOPTÉE

5.2.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois de janvier 2024 ainsi que les comptes courants à payer (résolution)

La liste des comptes est remise aux membres du conseil :

Visa Desjardins - LSHLC_# 1	Carburant - 2024-12-30	327,45 \$
Visa Desjardins - LSHLC_# 1	Carburant - 2024-12-31	290,19 \$
Visa Desjardins - LSHLC_# 1	Carburant - 2025-01-02	305,27 \$
Visa Desjardins - LSHLC_# 1	Carburant - 2025-01-06	318,22 \$
Visa Desjardins - LSHLC_# 1	Carburant - 2025-01-08	321,95 \$
Visa Desjardins - LSHLC_# 1	Carburant - 2025-01-08	339,36 \$
Visa Desjardins - LSHLC_# 1	Carburant - 2025-01-09	198,48 \$
Marcotte Jasmine	Atelier couronnes (Les Entreprises G. Fontaine 2024)	505,89 \$
Déziel HMI Inc.	Serv. Incendie - Camion service – alignement	729,35 \$
Municipalité Saint-Isidore-de-Clifton	Taxes sur camion Inter 2006 déchets	4 492,51 \$
MRC H-S-François	Juillet 2024 - Exchange Plan 1, ESET, Synchro	117,35 \$
MRC H-S-François	Août 2024 - Exchange Plan 1, ESET, Synchro	116,43 \$
MRC H-S-François	Septembre 2024- Exchange Plan 1, ESET, Synchro	127,49 \$
MRC H-S-François	Octobre 2024 - Exchange Plan 1, ESET, Synchro	137,33 \$
Municipalité Hampden	Déneigement 2024-2025 - 1/5	3 971,63 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2025

Municipalité Hampden	Nivelage 19-11-2024	231,00 \$
Dubé, Diane	Concierge - Du 2024-12-08 au 2025-01-01 - 15,5 h	387,50 \$
2547-0857 Québec inc. (Infotech)	Frais d'expédition – papeterie	46,20 \$
Beauchesne Daniel	Travaux 57 Victoria Ouest – aqueduc	270,00 \$
Beauchesne Daniel	Travaux terrain de balle - camion électricien	90,00 \$
Visa Desjardins - LSHLC_# 1	Carburant - 2024-12-19	206,16 \$
Visa Desjardins - LSHLC_# 1	Crédit carburant pour prime	12,11 \$
Visa Desjardins - LSHLC_# 1	Carburant - 2025-01-13	227,64 \$
Visa Desjardins - LSHLC_# 1	Carburant - 2025-01-14	354,07 \$
Visa Desjardins - LSHLC_# 1	Carburant - 2025-01-15	303,13 \$
Hydro Québec	Garage municipal et caserne	1 616,61 \$
Visa Desjardins – Administration	Frais poste – Info-Scotstown - Janvier 2025	57,45 \$
Hydro Québec	Hôtel de Ville - Du 16-12-2024 au 15-01-2025	2 559,72 \$
Visa Desjardins - Travaux publics	Carburant pour patinoire	85,13 \$
Visa Desjardins - Travaux publics	Voirie - Carburant pour camionnette	174,24 \$
Ass. directeurs munic.	Renouvellement adhésion membre	577,17 \$
Beauchesne Gaéтан	Remb. Achats CANAC : mèche, cale pr béton, poubelles	109,40 \$
Beauchesne Gaéтан	Travaux divers : vér. Travaux rue Albert + emp. Béton	475,00 \$
Drumco Énergie	Poste chlore - Entretien annuel génératrice et réparation	1 015,93 \$
Camion GloboCam Estrie Inc.	Coll. Serv. Est - Camion W_Stars - Moteur essuie-glace	507,08 \$
Ass. Coop. Agr. La Patrie	Voirie : ruban électrique, peinture – Patinoire : bois	158,02 \$
Service Bell-eau-clerc	Rue Gordon : caméra : égout	1 018,25 \$
Silver Creek Nursery LTD.	Parc intergénérationnel : arbres fruitiers	429,42 \$
Eurofins Environex	Analyses eau potable	314,46 \$
Eurofins Environex	Analyses eaux usées	403,56 \$
Service pneus Comeau	Serv_col_Est - Camion Inter 2006 – crevaision	58,58 \$
Coop solid. S-I-de-Clifton	Serv_col_Est – Carb. 13-01-2025	194,43 \$
Coop solid. S-I-de-Clifton	Serv_col_Est - Camion Inter 2006 – Lave-vitre	9,18 \$
Coop solid. S-I-de-Clifton	Serv_col_Est – carb. 2025-01-22	213,29 \$
Coop solid. S-I-de-Clifton	Serv_col_Est – carb. 2025-01-20	208,61 \$
Coop solid. S-I-de-Clifton	Serv_col_Est – carb. 2025-01-22	78,87 \$
Visa Desjardins - Travaux publics	Marché Désilets - HV : sacs ordures	84,60 \$
Coop solid. S-I-de-Clifton	Serv_col_Est – carb. 2025-01-20	258,20 \$
Valoris / Régie interm.	Site enfouissement et redev.	99,20 \$
Valoris / Régie interm.	Site enfouissement et redev.	1 687,50 \$
Central Maine & Quebec Railway/Canadian Pacific	Entente - Droit de passage pour réseaux municipaux	948,76 \$
Valoris / Régie interm.	Site enfouissement et redevances	252,96 \$
Réseau Biblio l'Estrie	Contribution 2025	2 280,76 \$
Coop solid. S-I-de-Clifton	Serv_col_Est – carb. 2025-01-29	136,33 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2025

Coop solid. S-I-de-Clifton	Serv_col_Est – carb. 2025-01-29	234,61 \$
Visa travaux publics	Visa - HV - Eau de source	3,00 \$
Enviro 5 Inc.	Déblocage eaux usées - rue Gordon 2025-01-20	1 802,61 \$
Visa Desjardins - LSHLC_# 1	Carburant - 2025-01-20	371,85 \$
Visa Desjardins - LSHLC_# 1	Carburant - 2025-01-21	322,27 \$
Visa Desjardins - LSHLC_# 1	Carburant - 2025-01-22	340,67 \$
Visa Desjardins - LSHLC_# 1	Carburant - 2025-01-27	149,07 \$
Visa Desjardins - LSHLC_# 1	Carburant - 2025-01-28	355,57 \$
Valoris / Régie interm.	Site enfouissement et redevances	156,24 \$
Valoris / Régie interm.	Traitement putrescible	148,89 \$
Valoris / Régie interm.	Site enfouissement et redevances	125,00 \$
Philippe Mercier Inc.	Luminaires – Réparations	2 410,48 \$
Cain Lamarre	Serv_col_Est - Entente interm. Mod.	1 592,87 \$
MRC HS-François	Dossier toute 257 - Règlement emprunt 515-21 et 552-23	21 129,20 \$
MRC HS-François	Quote-part 2025 - ½	9 731,00 \$
MRC HS-François	Dossier route 257 - Facture compl.	31 514,59 \$
MRC HS-François	Exchange Plan 1, ESET, Synchrono – Novembre 2024	119,51 \$
MRC HS-François	Exchange Plan 1, ESET, Synchrono – Décembre 2024	137,44 \$
Urbatek	Services inspection - Décembre 2024	4 952,95 \$
Services EXP Inc., Les	Dossier - Attestation d'assain. Munic.	3 893,03 \$
Raymond C. G. Thorton	Honoraires 2024	684,10 \$
Centre rénov. G. Doyon	Égout - Sacs poussière	14,92 \$
Municipalité Hampden	Entretien chemin chemins d'hiver 2/5	3 971,63 \$
Désilets, Marc-Olivier	Déplacement janvier 2025	89,32 \$
Cloutier, Sonia	Déplacement janvier 2025	43,40 \$
Charron, René	Déplacement MRC - 2025-01-23 – Schéma couv. Risques	49,28 \$
Formation Urgence Vie	Cours secourisme pompiers	294,34 \$
JN Denis Inc.	Camion Western Star - filtres, graissage, ajuster frein	1 659,59 \$
Dubé, Diane	Frais concierge - Janvier 2025 - 5,75 h	143,75 \$
Atelier Fortin et Fils	Serv_col_Est - Camion Inter 2006 – Réparations	6 804,26 \$
Visa Desjardins - LSHLC_# 1	Serv_col_Est - Pièces pr camion : élastiques avec crochets, etc.	120,52 \$
Ressorts Robert	Serv_col_Est - Urée et livres insp. journalière	363,87 \$
Cloutier, Rémi	Déneigement rues et ch. Accès - 3/5	6 611,06 \$
Désilets, Marc-Olivier	Janvier 2025 – Utilis. ordinateur pers.	25,00 \$
Pesant, Nadine	Janvier 2025 – Utilis. ordinateur pers.	25,00 \$
Cloutier, Sonia	Janvier 2025 – Utilis. ordinateur pers.	25,00 \$
Agence des douanes	Remises employeur – Janvier	3 356,04 \$
Revenu Québec	Remises employeur – Janvier	8 299,23 \$
Hydro Québec	Éclairage public – Luminaires	688,46 \$
Bell Canada	Téléphone - Bureau 2e ligne	108,71 \$
Bell Canada	Téléphone - Garage municipal/caserne	109,43 \$
Bell Canada	Téléphone - Poste de chlore	97,27 \$
Bell Canada	Téléphone - Station épuration	97,27 \$
Fonds inform. Territoire	Frais avis de mutation	14,40 \$
CSE Incendie et sécurité	Serv. Incendie : vérification appareils 1 respiratoires (facemasks)	322,22 \$
Aquatech	Expl. réseaux munic. - Janvier 2025	5 499,25 \$

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2025**

Les Frères Morin	Travaux : Petit Écossais : plafond suspendu + Hôtel de Ville : captage aluminium + chalet des loisirs et Pavillon Parc W-MCK : arrêt neige	17 279,49 \$
2547-0857 Québec inc. (Infotech)	Services taxation 2025	2 180,21 \$
2547-0857 Québec inc. (Infotech)	Crédit de la banque d'heures pr taxation 2025	(697,26 \$)
Coop. Agr. La Patrie	Serv_col_Est - Carburant : 2025-01-06	244,37 \$
Coop. Agr. La Patrie	Serv_col_Est - Carburant : 2025-01-13	208,41 \$
Coop. Agr. La Patrie	Serv_col_Est - Carburant : 2025-01-14	188,78 \$
Coop. Agr. La Patrie	Serv_col_Est - Carburant : 2025-01-27	275,97 \$
Coop. Agr. La Patrie	Serv_col_Est - Carburant : 2025-01-28	136,16 \$
Coop. Agr. La Patrie	Serv_col_Est - Carburant : 2025-01-28	131,70 \$
Mun. S-I-de-Clifton	Service collecte de l'Est - Carburant sem 2025-01-06	437,12 \$
Mun. S-I-de-Clifton	Service collecte de l'Est - Camion Inter 20056 - Pièces	120,21 \$
Mun. S-I-de-Clifton	Service collecte de l'Est - Camion Inter 20056 - Temps h	50,00 \$
Mun. S-I-de-Clifton	Service collecte de l'Est - Carburant sem 2025-01-13	594,48 \$
Visa Desjardins - LSHLC_# 1	Carburant 2025-01-30	333,28 \$
Visa Desjardins – Administration	Service collecte l'Est – collation rencontre 2025-01-30	52,79 \$
Novexco Inc.	Papeterie : 2 caisses papiers 11 x 17, agrafeuse, boîtes rangement, agrafes, classeurs extensibles, étiqueteuse, etc.	395,96 \$
Salaire	Du 2025-01-01 au 2025-01-31	23 659,20 \$
	Total :	206 038,46 \$

2025-02-039

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les comptes sont acceptés et que la directrice générale est autorisée a procédé aux paiements des comptes.

ADOPTÉE

5.2.3 Engagement de dépenses (résolution)

2025-02-040

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil accepte la liste d'engagement des dépenses pour le mois de septembre à la somme de 39 050,00 \$:

ENGAGEMENT DES DÉPENSES		Février
# POSTE	DESCRIPTION	MONTANT
CONSEIL		
02-110-00-310	Frais déplacement	300,00 \$
02-110-00-459	Réception	100,00 \$
Sous-total	400,00 \$	
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE		
02-130-00-310	Frais déplacement	250,00 \$
02-130-00-321	Frais de poste (incluant Info-Scotstown)	250,00 \$
02-130-00-660	Articles de nettoyage	250,00 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2025

02-130-00-670	Fournitures de bureau incluant les photocopies	400,00 \$
02-130-01-414	Informatique - renouvellement licence Office 365	- \$
02-130-01-522	Ent. et réparation Hôtel de Ville	800,00 \$
Sous-total	1 950,00 \$	
SÉCURITÉ INCENDIE		
02-220-00-310	Frais déplacement et repas	200,00 \$
02-220-00-422	Inspection bornes / échelles	50,00 \$
02-220-00-516	Location machineries	300,00 \$
02-220-00-520	Ent. Rép. Bornes fontaines	1 000,00 \$
02-220-00-525	Ent. Rép. Véhicules	1 000,00 \$
02-220-00-630	Carburant	200,00 \$
02-220-00-635	Mousse et produits chimiques	400,00 \$
02-220-00-640	Pièces et acces., rép. incendie	200,00 \$
02-220-00-650	Achat vêtements (chemises, pantalons, etc.)	500,00 \$
02-220-01-651	Ent. et rép. Équipements	400,00 \$
02-220-01-652	Remplissage bonbonnes	400,00 \$
Sous-total	4 650,00 \$	
VOIRIE		
02-320-00-510	Location machineries	1 000,00 \$
02-320-00-521	Entretien chemins trottoirs	300,00 \$
02-320-00-522	Bâtiment entretien-réparation	200,00 \$
02-320-00-523	Véhicules entretien réparation	300,00 \$
02-320-00-620	Gravier, asphalte, abat-poussière	1 500,00 \$
02-320-00-630	Carburant huile graisse diesel	600,00 \$
02-320-00-640	Petits outils accessoires	150,00 \$
02-320-00-650	Ent. Et réparation équipement outils	300,00 \$
02-320-00-684	Équipements sécurité pour employés	100,00 \$
Enlèvement de la neige		
02-330-00-513	Location équipements	- \$
02-330-00-525	Entretien et réparation - Véhicules	300,00 \$
02-330-00-631	Carburant, huile et graisse	1 000,00 \$
02-330-00-640	Pièces et accessoires	150,00 \$
02-330-00-684	Équipement sécurité pour employés	50,00 \$
Sous-total	5 950,00 \$	
HYGIÈNE DU MILIEU		
02-410-00-522	Entretien équipements	500,00 \$
02-412-00-411	Analyse de l'eau potable	400,00 \$
02-412-00-520	Poste chlore - Entretien bâtiment	300,00 \$
02-412-00-635	Produits chimiques (eau potable)	400,00 \$
02-413-00-513	Location machinerie	1 500,00 \$
02-413-00-521	Eau potable : Entretien-réparation réseau	1 000,00 \$
02-413-00-622	Sable et gravier	300,00 \$
02-413-00-640	Pièces et accessoires	1 000,00 \$
02-414-00-411	Analyse de l'eau usée	550,00 \$
02-414-00-522	Entretien bâtiment	200,00 \$
02-414-00-529	Entretien équipements	500,00 \$
02-414-00-635	Produits chimiques	200,00 \$
02-414-00-513	Location machineries	600,00 \$

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2025**

02-415-00-521	Ent. & rép. Station pompage & tuyaux	700,00 \$
02-415-00-640	Égout : pièces et accessoires	300,00 \$
Service intermunicipal LSHLC		
02-455-55-310	LSHLC - Frais déplacement et repas	100,00 \$
02-455-55-446	LSHLC - Services chauffeur de camion	1 000,00 \$
02-455-55-525	LSHLC - Entretien/réparation véhicules	5 000,00 \$
02-455-55-631	LSHLC - Carburant camion Western Star 2024 # 1	8 000,00 \$
02-455-55-633	LSHLC - Carburant camion Inter 2006 # 3	- \$
02-455-55-640	LSHLC - Pièces et accessoires	250,00 \$
02-455-55-684	LSHLC - Équipement, vêtement sécurité	300,00 \$
02-455-55-724	LSHLC - Achat équipements	500,00 \$
Sous-total	23 600,00 \$	
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT		
Sous-total	-	\$
LOISIRS ET CULTURE		
02-701-30-522	Patinoire entretien et réparation	100,00 \$
02-701-50-513	Location machineries	400,00 \$
02-701-50-521	Parcs entretien terrains	500,00 \$
02-701-50-522	Entretien bâtiments	300,00 \$
02-701-50-523	Entretien équipements	400,00 \$
02-701-50-630	Parcs - Patinoire : carburant, huile	500,00 \$
02-701-52-951	Piste cyclable Marécage des Scots	300,00 \$
Sous-total	2 500,00 \$	
TOTAL	TOTAL:	39 050,00 \$

ADOPTÉE

5.2.4 Compte de taxes 2025 – Autorisation de corrections (résolution)

Considérant le traitement et l'envoi des comptes de taxes foncières 2025 au cours des derniers jours et qu'à la suite de vérification des corrections doivent être appliquées à certains contribuables pour des tarifs des services non rendus ou non appliqués ou facturés par erreur;

Considérant qu'en cours d'année des mises à jour du rôle d'évaluation sont effectuées et nécessitent l'imposition des règles du règlement de taxation en vigueur;

2025-02-041

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise la correction de comptes de taxes pour l'application des tarifs en vigueur à la suite de mises à jour du rôle d'évaluation et/ou lorsque des services auraient été facturés par erreur ou non chargée.

ADOPTÉE

5.2.5 Autorisation d'ouverture de compte : Hamster (résolution)

Considérant que la ville doit régulièrement procéder à l'achat de papeterie et fournitures pour l'administration;

2025-02-042

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown autorise l'ouverture d'un compte auprès de l'entreprise Hamster pour l'achat en ligne de papeterie et fournitures nécessaires pour l'administration municipale.

ADOPTÉE

5.2.6 Aides financières 2025 :

2025-02-043

5.2.6.1 Bibliothèque municipale (résolution)

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la ville contribue financièrement à la Bibliothèque municipale de Scotstown pour l'année 2025 au montant de 400 \$ en plus de payer la contribution au Réseau Biblio.

Le paiement de cette aide financière sera effectué et remis à l'organisme au cours des prochains jours.

ADOPTÉE

2025-02-044

5.2.6.2 Camp de Scotstown-Hampden (résolution)

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que ce dossier est reporté à une séance ultérieure.

ADOPTÉE

2025-02-045

5.2.6.3 L'événement (résolution)

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la ville contribue financièrement à l'organisme L'événement, journal communautaire de la Ville de Scotstown et de la Municipalité du Canton de Hampden pour l'année 2025 au montant de 1 300 \$, la somme prévue aux prévisions budgétaires 2025.

Le paiement de cette aide financière sera effectué et remis à l'organisme au cours des prochains jours.

ADOPTÉE

2025-02-046

5.2.6.4 Société de Développement de Scotstown-Hampden (résolution)

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la ville contribue financièrement à l'organisme la « Société de développement Scotstown-Hampden » pour l'année 2025 dans la continuité de leurs activités au montant de 4 000 \$ provenant du fond général.

Le paiement de cette aide financière sera effectué et remis à l'organisme au cours des prochains jours.

ADOPTÉE

- 2025-02-047** **5.2.6.5 Loisirs Hampden-Scotstown (résolution)**
SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance
- Que la ville contribue financièrement à l'organisme « Les Loisirs Scotstown-Hampden » pour l'année 2025 au montant de 4 800 \$.
- Le paiement de 4 800 \$ sera effectué et remis à l'organisme au cours des prochains jours.
ADOPTÉE
- 2025-02-048** **5.2.6.6 Cœur villageois de Scotstown (résolution)**
SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance
- Que la ville contribue financièrement à l'organisme « Cœur villageois de Scotstown » pour l'année 2025 au montant de 2 500 \$ provenant du fond général.
- L'aide financière 2025 doit servir à remplacer les oriflammes des tartans des clans actuels qui sont désuets. L'organisme Cœur villageois de Scotstown doit fournir les informations de fabrication des oriflammes à la Ville de Scotstown qui verra à commander lesdites oriflammes et le coût relatif à la fabrication des oriflammes sera déduit de l'aide financière 2025. Advenant qu'un solde monétaire est constaté à la suite de l'achat des oriflammes, la ville prendra décision si le montant est remis à l'organisme.
ADOPTÉE
- 5.2.7 Rapport des activités financières – 2025-02-03 (dépôt)**
Le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales a été remis de façon électronique aux membres du conseil avec les documents pour la séance 4 février 2025.
- 5.3 Dossier : Téléphonie et Internet – Plan de démantèlement de la MRC (résolution)**
Considérant que la MRC du Haut-Saint-François a avisé les municipalités que le conseil de la MRC a adopté la démarche pour le démantèlement de la fibre optique intermunicipale et a transmis un calendrier pour guider le processus;
- Considérant que la MRC du Haut-Saint-François a décidé à leur atelier de décembre 2024 la date butoir avant que toutes les entités soient autonomes : 1^{er} septembre 2025, baser sur l'objectif de ne pas avoir à renouveler les licences Office;
- Considérant que le démantèlement de la fibre optique intermunicipale par la MRC implique plusieurs changements pour la Ville de Scotstown ;
- 2025-02-049** SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance
- Que la Ville de Scotstown fasse toutes les démarches en vue de la mise en place des services d'internet, téléphonie et informatiques pour

maintenir des services administratifs de qualité envers ses citoyens, employés, clients et fournisseurs;

Que des demandes d'estimations soient effectuées envers des fournisseurs pour l'achat et la mise en place des équipements et services nécessaires pour le maintien des services administratifs;

Que tous changements reliés à la téléphonie, adresse courriel, internet, etc., seront transmis aux citoyens, ministères et toutes personnes et entreprises ayant des liens avec la ville.

ADOPTÉE

2025-02-050 **5.4** **Nomination du représentant : dossier Loisirs (résolution)**
SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que Madame Sonia Cloutier, conseillère, soit nommée représentante de la Ville de Scotstown pour le dossier loisirs de la ville ainsi que pour la MRC du Haut-Saint-François.

Que Madame Nadine Pesant, conseillère, soit et est nommée substitut pour ce dossier.

Cette résolution annule et remplace toute résolution antérieure à ce sujet.

ADOPTÉE

2025-02-051 **5.5** **ADMQ : renouvellement adhésion directrice générale (résolution)**
SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la ville renouvelle l'adhésion à l'ADMQ, pour l'année 2025 pour la directrice générale au montant de 502 \$ plus les taxes applicables pour un montant total de 577,17 \$.

ADOPTÉE

2025-02-052 **5.5.1** **Congrès ADMQ 2025 – Autorisation de participation de la DG (résolution)**
SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

D'autoriser la directrice générale à participer au congrès annuel de l'ADMQ, à Québec, lequel se tiendra les 18, 19 et 20 juin 2025.

Les coûts reliés à l'inscription sont de cinq cent quatre-vingt-cinq dollars (585 \$) plus les taxes, soit le montant de 672,74 \$. Ces coûts seront assumés par la ville ainsi que les frais d'hébergement, les repas qui ne sont pas déjà inclus dans l'inscription et le déplacement sur preuve selon le règlement en vigueur.

ADOPTÉE

5.6 **Réclamation : Richard Désilets – Transmission aux assureurs (résolution)**

Considérant la réception d'un courriel le 6 janvier 2025 de Monsieur Richard Désilets concernant une réclamation pour des arbres qui sont tombés sur sa haie de cèdres située sur sa propriété le 10 janvier 2024;

Considérant que Monsieur Désilets mentionne dans son message électrique que les arbres sont tombés sur ma maison et que le but de sa lettre est de demander un dédommagement pour les remplacements des cèdres matures (3 à 4) qui ont été brisés lors de cet incident;

2025-02-053

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal transfère la demande de réclamation aux assureurs de la Ville de Scotstown.

ADOPTÉE

2025-02-054

5.7 **Dossier MADA – Comité de suivi (résolution)**

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que ce dossier est reporté à une séance ultérieure.

ADOPTÉE

2025-02-055

5.8 **Journées de la persévérance scolaire – Texte d’appui (résolution)**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil municipal tiennent à souligner les Journées de la persévérance scolaire, qui se tient du 10 au 14 février 2025 par la publication de messages sur les réseaux sociaux de la Ville.

Les Journées de la persévérance scolaire sont une initiative pour souligner aux élèves de poursuivre leurs études.

Chaque geste pour inciter les élèves de tous les niveaux scolaires à l’importante de la réussite scolaire est leur l’avenir. La détermination d’aujourd’hui mène au succès de demain.

ADOPTÉE

5.9 **Soutien à la Politique régionale des sentiers de randonnée pédestre en Estrie coordonnée par le Conseil Sport Loisirs de l’Estrie et les Sentiers de l’Estrie (résolution)**

CONSIDÉRANT que les sentiers de randonnée pédestre estriens représentent des infrastructures donnant accès à la nature et au paysage à la population et aux visiteurs de la région ;

CONSIDÉRANT l’importance accrue de ces infrastructures quatre saisons dans un contexte de changements climatiques, en favorisant les saines habitudes de vie et en renforçant la reconnexion à la nature ;

CONSIDÉRANT que les sentiers pédestres sont susceptibles de subir des pressions notables dans un contexte de changements climatiques ;

CONSIDÉRANT que des sentiers de randonnée pédestre aménagés, entretenus et fréquentés de manière responsable et durable contribuent à la conservation du territoire et à la résilience des milieux de vie ;

CONSIDÉRANT que le Conseil Sport Loisir Estrie (CSLE) et Les Sentiers de l'Estrie (SE) ont coordonné un projet de concertation régionale menant à l'élaboration d'une Politique régionale des sentiers de randonnée pédestre en Estrie (Politique régionale) ;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une vaste démarche participative ;

CONSIDÉRANT que le CSLE et les SE interpellent maintenant les gestionnaires de sentiers, les MRC, les municipalités ainsi que tous les autres acteurs concernés à s'engager à appuyer cette Politique régionale lancée le 9 octobre 2024 ;

CONSIDÉRANT que l'objectif de cette Politique régionale consiste à assurer la présence, la durabilité et la pérennité des sentiers estriens ainsi que leur développement ;

CONSIDÉRANT que cette Politique régionale vise également la prise en compte des sentiers de randonnée dans la planification et l'aménagement du territoire ;

CONSIDÉRANT que ce projet mobilisant divers intervenants régionaux a permis de définir une vision concertée et d'identifier six orientations communes prioritaires, soit :

1. La connectivité des sentiers
2. La pérennité des sentiers
3. L'accès à la nature
4. La conservation des milieux naturels
5. Les aménagements et les pratiques responsables
6. La collaboration de l'ensemble des acteurs

CONSIDÉRANT que l'Estrie s'avère la première région québécoise à se doter d'une telle Politique régionale en matière de sentiers de randonnée pédestre ;

CONSIDÉRANT que le CSLE, en collaboration avec Tourisme Cantons-de-l'Est, coordonne actuellement l'élaboration d'un Plan directeur régional de randonnée pédestre (Plan directeur), permettant d'identifier les actions qui serviront à concrétiser la Politique régionale et ses orientations ;

CONSIDÉRANT que ce projet de Plan directeur comprendra une démarche consultative pour établir les objectifs régionaux et définir les actions prioritaires à déployer avec la collaboration d'une diversité de partenaires ;

CONSIDÉRANT que la Politique régionale et le Plan directeur qui en découle contribueront à faciliter l'obtention de financement pour la réalisation de projets de pérennisation et de développement de sentiers dans la région, dont dans celle de la Ville de Scotstown ;

CONSIDÉRANT que cette Politique régionale cadre avec l'une des quatre assises du Plan nature 2030 du gouvernement du Québec, soit l'amélioration de l'accès à la nature en raison, entre autres, de ses bienfaits sur la santé ;

CONSIDÉRANT que cette Politique régionale s'accorde avec l'objectif 6.2 de l'orientation 6 des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), visant à miser sur le potentiel récréotouristique régional et les attraits naturels, incluant les réseaux de sentiers récréatifs d'intérêt régional (attente 6.2.1) ;

CONSIDÉRANT que cette Politique régionale est cohérente avec l'objectif 4 du plan de mise en œuvre de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT), laquelle consiste à améliorer la capacité d'adaptation des communautés aux conséquences des changements climatiques ainsi que la conservation des milieux naturels et de la biodiversité, notamment par la création de trames vertes et bleues (action 4.1) ;

EN CONSÉQUENCE,

2025-02-056

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Et résolu de recommander au conseil :

- **De reconnaître** l'importance des sentiers de randonnée pédestre estriens comme infrastructures donnant accès à la nature, au paysage, et favorisant les saines habitudes de vie ;
- **D'appuyer** la Politique régionale de sentiers de randonnée pédestre en Estrie ;
- **De collaborer** à l'élaboration d'un Plan directeur régional de randonnée pédestre qui permettra d'identifier les actions qui serviront à concrétiser la Politique et ses orientations ;
- **De collaborer** à la mise en œuvre de ce Plan directeur régional de randonnée pédestre, dans la mesure des priorités, des responsabilités, des réalités territoriales et des moyens de la Ville de Scotstown ;
- **De transmettre** une copie de cette résolution aux municipalités locales du territoire ainsi qu'au Conseil Sport Loisir de l'Estrie.

ADOPTÉE

5.10 Demandes de contribution, financement, commandites, etc. :

5.10.1 Polyvalente Louis-St-Laurent – Financement – Album des finissants (résolution)

Considérant que la promotion 2024-2025 de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent sera composée de plus de cent dix finissantes et finissants. Il s'agit d'élèves de la 5e secondaire et d'élèves des programmes FPT, FMS et FPT3;

Considérant que l'album souvenir est distribué à plus de 90 exemplaires aux finissants et à leurs familles ainsi qu'aux membres du personnel. Ces derniers demeurent dans l'une ou l'autre des municipalités de la MRC du Haut-Saint-François;

Considérant que les membres du comité de l'album ainsi que tous les finissants mettent leurs efforts en commun afin de mobiliser les organismes et les entreprises du milieu en leur offrant la possibilité d'acheter un espace publicitaire dans l'album;

2025-02-057

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal souhaite encourager et féliciter les finissants 2024-2025 par l'achat d'un espace publicitaire de 1/8 page dans leur album de finissants au montant de 40 \$.

ADOPTÉE

5.10.2 Cuisine collective HSF - Réouverture du Café en plateau de travail (résolution)

Considérant la réception d'une demande de commandite de Cuisines Collectives du Haut-Saint-François pour un projet visant la possibilité de la réouverture du Café en plateau de travail des citoyens ainsi que des organismes et entreprises de la MRC;

2025-02-058

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le conseil municipal indique que le projet peut offrir un service intéressant pour les citoyens de la MRC du Haut-Saint-François, mais ne peut commanditer le projet de Cuisines Collectives du Haut-Saint-François en raison des nombreuses demandes de soutien financier reçues et du respect du budget.

ADOPTÉE

5.11 Invitation, rencontre, formations, colloques, visioconférences, webinaires (résolution)

5.11.1 Voir liste pour le mois de février (résolution)

Considérant qu'une liste des invitations et rencontres a été remise aux membres du conseil;

Considérant que des invitations pour participer à diverses rencontres au cours du mois de février peuvent exiger le déplacement des élus ou des employés municipaux;

2025-02-059

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise la participation des élus ou des employés aux rencontres prévues au cours du mois de février et le remboursement des frais de déplacement selon le règlement en vigueur.

ADOPTÉE

5.12 Suivi de dossiers :

5.12.1 Signature contrat notarié : dons à la Ville de Scotstown des deux immeubles de la compagnie Weyerhaeuser Compagny Limited (information)

Monsieur Désilets, Maire, informe les membres du conseil que l'acte notarié relatif à la donation de la compagnie Weyerhaeuser Compagny Limited envers la Ville de Scotstown pour les immeubles que la compagnie détenait depuis de nombreuses années a été signé il y a quelques jours.

La Ville de Scotstown est dorénavant propriétaire des immeubles suivants :

- Certains emplacements situés sur la rue Coleman dans la municipalité de Scotstown connus et désignés comme le lot numéro **QUATRE MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE SIX CENT CINQUANTE-NEUF (4 774 659)** du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Compton; (l'« **Immeuble de la rue Coleman** »); et
- Certains emplacements situés sur le chemin Victoria Est dans la municipalité de Scotstown connus et désignés comme numéros de lot **QUATRE MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE DEUX CENT QUARANTE-CINQ (4 774 245)** et **QUATRE MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE CINQ CENT VINGT-SEPT (4 774 527)** du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Compton.

6. Sécurité publique

6.1 Incendie

6.1.1 Candidat pompier (résolution)

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie de la Ville de Scotstown désire offrir à ses citoyens un service de qualité ;

ATTENDU la recommandation de M. René Charron, directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Scotstown ;

2025-02-060

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

D'ENGAGER Monsieur Nicolas Talbot à titre de candidat pompier pour le service de sécurité incendie de la Ville de Scotstown ;

Monsieur Talbot sera candidat pompier pour une période de probation de trois mois. Au cours de cette période, Monsieur Talbot devra suivre les entraînements et les événements du Service incendie qui auront lieu. À la suite de cette probation, le conseil municipal prendra la décision pour l'intégration au Service incendie de la Ville de Scotstown.

ADOPTÉE

6.1.2 Entente d'entraide incendie avec la Municipalité de Bury (résolution)

2025-02-061

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte projet pour la mise à jour de l'entente d'entraide incendie avec la Municipalité de Bury sous condition que la mention suivante fasse partie de l'entente :

« Lors d'une intervention la carte d'appel CAUCA devra obligatoirement indiqué clairement les codes suivants :

. 10-16 : en route pour l'appel;

. 10-17 : arrivée sur les lieux.

Sans ces codes inscrits sur la carte d'appel CAUCA, la Ville de Scotstown se réserve le droit de ne pas acquitter les coûts d'intervention des municipalités présentes sur les lieux. »

QU'à la suite de l'acceptation par la Municipalité de Bury pour cet ajout, Monsieur Marc-Olivier Désilets, Maire, et Madame Monique Polard, Directrice générale, sont autorisés à signer l'entente d'entraide incendie.

ADOPTÉE

6.1.3 Entente d'entraide incendie avec la Régie des Sommets (Chartierville, Hampden et La Patrie) résolution

2025-02-062

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte le projet pour la mise à jour de l'entente d'entraide incendie avec la Régie des Sommets (Chartierville, Hampden et La Patrie) sous condition que la mention suivante fasse partie de l'entente :

« Lors d'une intervention la carte d'appel CAUCA devra obligatoirement indiqué clairement les codes suivants :

. 10-16 : en route pour l'appel;

. 10-17 : arrivée sur les lieux.

Sans ces codes inscrits sur la carte d'appel CAUCA, la Ville de Scotstown se réserve le droit de ne pas acquitter les coûts d'intervention des municipalités présentes sur les lieux. »

QU'à la suite de l'acceptation de la Municipalité de Bury pour cet ajout, Monsieur Marc-Olivier Désilets, Maire, et Madame Monique Polard, Directrice générale, sont autorisés à signer l'entente d'entraide incendie.

ADOPTÉE

7. Voirie

7.1 Aucun sujet

8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)

8.1 Service de collecte de la route 257

8.1.1 Confirmation pour achat du camion (appel d'offres) (résolution)

Considérant la résolution 2025-01-022 adoptée par le conseil municipal lors de la séance du 7 janvier 2025 qui stipulait « *QUE la Ville de Scotstown désignée « Municipalité gestionnaire » du service en commun par l'entente intermunicipale entre les sept municipalités et est autorisée à signer le contrat d'achat du camion incluant ses équipements, l'immatriculation, les assurances et tous autres documents sous réserve de l'acceptation des sept municipalités parties à l'entente* ».

Considérant que les sept municipalités parties à l'entente ont accepté l'achat d'un camion neuf par la soumission reçue du Western Star, 2025, 10 roues avec une benne à chargement latéral de 33 verges au montant forfaitaire pour le camion, les équipements et leur installation

conformément aux spécifications du devis au montant de 539 232,75 \$ taxes incluses;

2025-02-063

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown confirme l'acceptation de la soumission déposée par l'entreprise Globocam Sherbrooke relative à l'acquisition d'un camion Western Star, 2025, 10 roues avec une benne à chargement latéral de 33 verges au montant forfaitaire pour le camion, les équipements et leur installation conformément aux spécifications du devis descriptif au montant de 539 232,75 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

8.1.2 Suivi : Signature de l'Entente intermunicipale et Addenda (information)

Considérant que les cinq municipalités initiales, soit les Municipalités de Chartierville, Hampden, La Patrie, Lingwick et la Ville de Scotstown de l'entente intermunicipale pour la collecte des matières résiduelles en vigueur depuis le 2 janvier 2023 ont accepté l'adhésion des Municipalités de Newport et Saint-Isidore-de-Clifton et la modification de l'entente intermunicipale et l'achat d'un achat neuf, le processus de signature de la nouvelle entente intermunicipale est débuté et le service de collecte a débuté le 1^{er} janvier 2025.

8.1.3 Facturation des frais d'adhésion des deux nouvelles municipalités et remboursement aux cinq municipalités initiales (résolution)

Considérant l'adhésion des municipalités de Newport et Saint-Isidore-de-Clifton à l'entente intermunicipale pour le service de collecte et l'achat d'un camion neuf;

Considérant que l'entente intermunicipale initiale est modifiée pour l'adhésion de ces deux nouvelles municipalités et que des frais d'adhésion prévus doivent être payés par celles-ci pour compenser les coûts de l'achat du camion Western Star 2024 payez par chacune des cinq municipalités initiales, soit un montant de 35 715,85 \$ pour un montant total de 178 579,25 \$;

2025-02-064

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Nadine Pesant, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown, gestionnaire de l'entente intermunicipale pour le Service de collecte des matières résiduelles et l'achat de camions, transmettre une facture au montant de 25 511,32 \$ à chacune des Municipalités de Newport et Saint-Isidore-de-Clifton, soit la part de 178 579,25\$ divisé par 7 municipalités dès que l'entente intermunicipale modifiée est signée par toutes les parties.

Que le montant de 25 511,32 \$ multiplié par deux représente la somme de 51 022,64 \$ soit partagé à parts égales entre les cinq municipalités initiales pour un montant de 10 204,53 \$ chacun.

Que le conseil municipal autorise le paiement à chacune des cinq municipalités du montant de 10 204,53 \$ dans les prochains jours.

ADOPTÉE

8.1.4 ÉEQ - Traitement et facturation pour les frais de collecte de la récupération – rapport du 1^{er} trimestre et suivi (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown est gestionnaire de l'entente intermunicipale pour le service de collecte des matières résiduelles regroupant sept municipalités;

Considérant que la Ville de Scotstown doit pourvoir aux dépenses quotidiennes pour le service;

Considérant que l'entente-cadre de partenariat entre Éco Entreprises Québec (ÉEQ) et les Organismes signataires (OS) prévoit que ÉEQ remboursera les OS pour leurs dépenses liées aux services de collecte et de transport des matières recyclables à certains intervalles;

Considérant que la Ville de Scotstown devra remplir le formulaire de déclaration des dépenses réelles engagées (Formulaire de déclaration des dépenses) élaboré par ÉEQ;

Considérant que le montant du remboursement que ÉEQ versera à l'organisme signataire (l'OS qui est la MRC) sera calculé au moyen de ce Formulaire de déclaration des dépenses à partir des dépenses réelles déclarées par l'OS. Le Formulaire de déclaration des dépenses servira d'outil de calcul;

Considérant que la Ville de Scotstown percevra le remboursement après plusieurs semaines de délais;

2025-02-065

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown factura au cours de l'année 2025 chacune des municipalités parties à l'entente pour le service de collecte et transport de la récupération selon le budget du service et le nombre de bacs pour permettre un fonds de roulement;

Qu'un compte rendu sera remis aux municipalités lors des rencontres du comité ou à la suite de la réception des remboursements;

Qu'un ajustement à la fin de l'année ou avant selon la décision du comité pour réviser le montant des remboursements reçus en fonction des dépenses réelles engagées par l'OS au cours de l'année sera fait et pourrait permettre de rembourser les municipalités pour les sommes versées d'avance.

ADOPTÉE

8.1.5 Normes des bacs endommagés lors des collectes (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown est gestionnaire de l'entente intermunicipale pour la collecte des matières résiduelles;

Considérant que lors des collectes, le conducteur s'aperçoit que des bacs sont endommagés (manque des roues, couvercle endommagé, bac fissuré, etc.) et que les pinces du camion ne peuvent les retenir et qu'un dans de tel cas, les bacs tombent dans une partie du camion où il est impossible de les retirer;

2025-02-066

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown et le Service de collecte remplaceront les bacs des déchets et/ou de compost s'il est prouvé qu'ils ont été endommagés par le camion lors de la collecte.

Les bacs bleus seront remplacés par Éco Entreprises Québec (ÉEQ).

Des informations seront diffusées sur les réseaux sociaux.

ADOPTÉE

8.2 Entériner les frais de déblocage des égouts – rue Gordon (résolution)

Considérant que le 18 janvier dernier, un refoulement d'égout est survenu dans une résidence sur la rue Gordon ainsi que deux jours par la suite;

Considérant que le propriétaire n'a pas de clapet de sécurité pour éviter un refoulement;

Considérant les interventions effectuées pour détecter le problème, par la demande de vérification des canalisations par caméra et la demande d'un camion vacuum ;

2025-02-067

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil entérine et accepte les frais pour débloquer les canalisations d'égout sur la rue Gordon survenue entre le 18 janvier et 20 janvier 2025.

Que le conseil municipal étudiera les travaux nécessaires qui doivent être effectués pour éviter qu'une telle situation survienne, car il a été constaté que les tuyaux ont une pente de 90 degrés dans un secteur, ce qui nuit à l'écoulement normale.

ADOPTÉE

8.3 Journée d'écocentre mobile – Date (résolution)

2025-02-068

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Qu'il soit organisé une journée d'écocentre mobile un samedi vers la fin du mois de mai.

Qu'une fois la date fixée, une publicité sera diffusée sur les réseaux sociaux et dans l'Info-Scotstown pour informer les citoyens.

ADOPTÉE

8.4 Location de conteneur pour les journées des encombrants et frais (résolution)

2025-02-069

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que des informations soient prises pour la location de conteneurs pour l'organisation des journées offertes aux citoyens pour l'apport des déchets encombrants dont ils veulent se départir.

Qu'à la suite des informations reçues pour les prix de location et de transport, le conseil municipal décidera la durée de ce service.

ADOPTÉE

8.5 Programme TECQ 2024-2028 – Demande d'estimation pour la mise à jour du Plan d'intervention (résolution)

Considérant que le programme TECQ 2024-2028 offre un soutien financier aux municipalités pour la réalisation de travaux en matière d'eau potable, de traitement des eaux usées, de résilience face aux changements climatiques, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures;

Considérant que les municipalités de moins de 6 500 habitants, un montant forfaitaire de 500 000 \$ est alloué par municipalité, plus une somme de 215,27 \$ par personne, selon le décret de population en vigueur le 1er janvier 2024;

Considérant qu'une bonification allant jusqu'à 10 % sera accordée à chaque municipalité possédant un réseau d'eau potable ou d'eaux usées selon les modalités suivantes :

- Bonification allant jusqu'à 5 % de l'enveloppe de base afin de pouvoir bénéficier de la bonification totalisant jusqu'à 5 % de son enveloppe de base, la municipalité devra déposer, avant le 31 décembre 2026, la démarche de gestion des actifs municipaux en eau, la résolution du conseil municipal confirmant son adoption et le formulaire de transfert, comme précisé sur la page Web du plan de gestion des actifs (PGA).
- Bonification allant jusqu'à 10 % de l'enveloppe de base afin de pouvoir bénéficier de la bonification totalisant jusqu'à 10 % de son enveloppe de base, la municipalité devra déposer le sommaire général ainsi que la résolution du conseil municipal confirmant l'adoption du PGA-EAU, comme préciser sur la page Web du PGA.

Considérant que les travaux, les activités ou les études doivent être réalisés entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2028 inclusivement;

Considérant que le programme TECQ a quatre priorités :

- ⇒ Priorité 1 - Les travaux d'installation, de mise aux normes et de mise à niveau des équipements et ouvrages d'eau potable et d'assainissement des eaux.
- ⇒ Priorité 2 - Les études et les activités qui visent à améliorer la connaissance des infrastructures municipales, notamment celles :
 - reliées au plan d'intervention pour le renouvellement de conduites; visant le PGA en eau;
 - requises dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;
 - reliées à l'inventaire et au relevé sanitaire des installations septiques individuelles.

- ⇒ Priorité 3 - Les travaux de renouvellement de conduites d'eau potable et d'eaux usées.
- ⇒ Priorité 4 - Les travaux de résilience aux changements climatiques, de voirie locale, ceux sur les infrastructures liées à la gestion des matières résiduelles, ceux sur les infrastructures visant le déploiement d'un réseau Internet haute vitesse, les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments, les travaux sur les casernes d'incendie ainsi que sur les infrastructures municipales à vocation culturelle, communautaire, sportive, de loisir et touristique.

Considérant qu'un plan d'intervention en infrastructures municipales est un outil qui permet dans un premier temps de regrouper les informations disponibles et d'incorporer les différents réseaux de la municipalité afin de planifier le renouvellement des infrastructures d'une façon structurée et plus optimale;

Considérant que les plans d'intervention sont un outil indispensable et doivent être présentés au Ministère des Affaires municipales et Habitation (MAMH) et qu'ils doivent être préparés selon les critères présentés dans le [Guide d'élaboration d'un plan d'intervention](#);

Considérant que les plans d'intervention n'ont pas pour but de déterminer les travaux admissibles à des subventions, mais plutôt d'identifier les travaux prioritaires devant être réalisés par les municipalités;

Considérant que la Ville de Scotstown possède un plan d'intervention datant de la dernière mise à jour le 20 décembre 2018, mais en raison des travaux effectués sur certains tronçons pour le remplacement des canalisations d'aqueduc et d'égout au cours des dernières années, il est essentiel de procéder à une mise à jour du plan d'intervention;

2025-02-070

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal demande une estimation pour les travaux visant la mise à jour du Plan d'intervention des infrastructures municipale à la firme d'ingénierie EXP pour déterminer les travaux prioritaires qui pourront être effectués dans le cadre du Programme TECQ 2024-2028;

Que les numéros de segments et tronçons du Plan d'intervention 2018 devront être conservés pour comparaison.

ADOPTÉE

9. Aménagement, urbanisme et développement

9.1 Société de Développement Scotstown-Hampden – rencontre à prévoir (résolution)

Considérant que le conseil municipal souhaite rencontrer les membres de la Société de Développement Scotstown-Hampden pour discuter de la Convention d'occupation relative à la gestion du bâtiment a vocation de pavillon d'accueil, du camping et du bâtiment sanitaire, situés au 11, rue du Parc, Scotstown, en vigueur depuis le 5 mai 2019;

2025-02-071

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Qu'une invitation soit transmise aux membres de la Société de Développement Scotstown-Hampden pour une rencontre le 20 février 2025 en soirée.

ADOPTÉE

9.2 Demande de prolongement de la rue Scots - Études pour règlement avec promoteur et taxes de secteur (résolution)

Considérant la demande effectuée à la Ville de Scotstown demandant d'effectuer le prolongement de la rue Scots par un propriétaire désirant faire la vente de terrain;

2025-02-072

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal étudiera certaines options reliés aux travaux nécessaires pour le prolongement de la rue Gordon par une taxe de secteur. Un dossier relatif à établir une entente promoteur pour l'aménagement d'une nouvelle rue appartenant à un propriétaire privé sera également étudié pour définir les règles de construction exigé audit propriétaire. Ce dossier sera préparé et soumis aux membres du conseil au cours des prochaines semaines.

ADOPTÉE

10. Loisir et culture

10.1 Plaisirs d'hiver : entériner les activités de glissade sur la rue Coleman (résolution)

Considérant que le comité des Loisirs Hampden-Scotstown a organisé l'événement Plaisirs d'hiver le 1^{er} février dernier de 9 h à 12 h, soit entre deux séances du conseil;

Considérant que l'événement offrait une glissade sur la rue Coleman et que la ville devait donner son autorisation pour fermer la rue à la circulation routière, annuler la responsabilité au déneigeur qui devait laisser une accumulation de neige sur l'emprise de la rue et aviser les résidents de ce secteur;

Considérant qu'un message électronique a été envoyé aux membres du conseil par la présidente des Loisirs Hampden-Scotstown quelques jours avant la tenue de l'événement pour obtenir l'autorisation qui a été accepté;

2025-02-073

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal entérine l'acceptation de la tenue des activités dans le cadre de l'événement Plaisirs d'hiver organisé par le comité des Loisirs Hampden-Scotstown et des actions envers le déneigeur et la fermeture de la rue Coleman le 1^{er} février 2025.

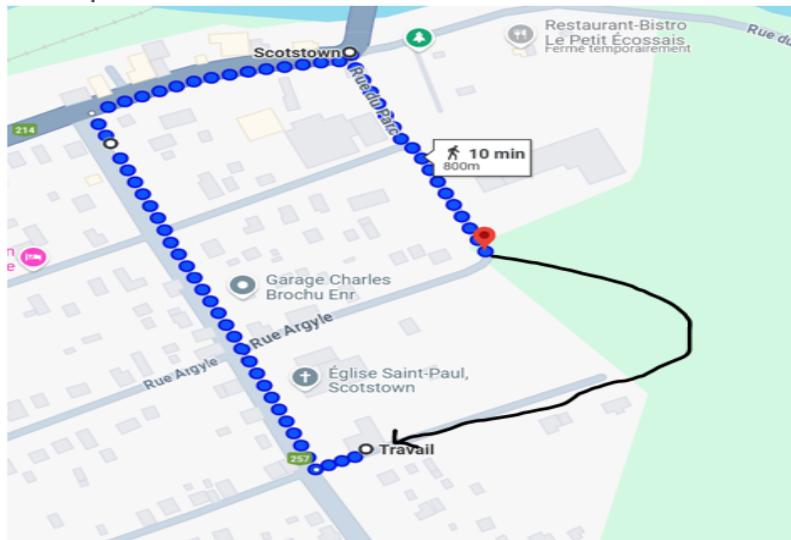
ADOPTÉE

- 2025-02-074 **10.2** **Camp de Scotstown-Hampden : nomination de représentant du conseil (résolution)**
SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu
- Que ce dossier est reporté à une séance ultérieure.
ADOPTÉE
- 2025-02-075 **10.2.1** **Mandat pour préparation de la saison 2025 (résolution)**
SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu
- Que ce dossier est reporté à une séance ultérieure.
ADOPTÉE
- 2025-02-076 **10.3** **École Saint-Paul – Activités « Color Run » - Autorisation (résolution)**
Considérant la réception le 24 janvier 2025 de Madame Roxanne Vachon de l'École primaire Saint-Paul de Scotstown demandant à la Ville de Scotstown l'autorisation d'organiser un « Color Run » le 15 mai 2025 ou reprise le 16 mai ou reprise le 23 mai 2025 en après-midi pour un parcours de 1,5 km;
- SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance
- Que le conseil municipal accepte la tenue de l'activité « Color Run » organisée par l'École Saint-Paul de Scotstown au cours du mois de mai 2025;
- Que le projet soumis est le suivant :

COLOR RUN
ÉCOLE SAINT-PAUL

Quand : 15 mai ou reprise le 16 mai ou reprise le 23 mai
en PM (12h45-14h45)

Où : Le parcours est une boucle de 1.5 km



Qui : Les élèves de l'école Saint-Paul ainsi que l'équipe-école et bien sûr les parents bénévoles.

Comment : Il y aura différentes distances à faire selon le niveau de l'enfant. Toutes les distances se feront sur la même boucle de 1.5km. Ils auront un temps maximum pour faire leur distance et ils pourront continuer le parcours jusqu'à ce que le temps soit terminé. Il y aura un envoi massif de poudre de couleur au début et à la fin de l'évènement qui se fera sur la cour d'école. Durant la course, les adultes seront divisés sur le parcours à des endroits stratégiques pour lancer la poudre et assurer la sécurité des enfants.

Que l'École Saint-Paul est responsable de fournir et mettre en place les moyens sécuritaires pour les élèves et les citoyens pendant toute la durée de l'activité.

ADOPTÉE

10.4 Fête de la pêche – Autorisation d'utilisation du Parc Walter-MacKenzie – 3 ans (résolution)

2025-02-077

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Nadine Pesant, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise l'utilisation du Parc Walter-MacKenzie pour la tenue des festivités reliées à la Fête de la pêche pour les années 2025, 2026 et 2027.

Cette autorisation se renouvellera automatiquement par période de trois ans à moins d'un changement dans les critères d'aides financières ou sur décision par résolution du conseil municipal.

ADOPTÉE

10.5 Utilisation des locaux à l'Hôtel de Ville : réservation obligatoire (résolution)

Considérant que plusieurs activités et événements organisés par des organismes et groupes ont lieu dans le bâtiment de l'Hôtel de Ville qui des désigné également comme centre communautaire;

Considérant qu'il est essentiel qu'un agenda de l'utilisation des locaux communautaires soit tenu par l'administration municipale pour éviter toute confusion;

2025-02-078

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal avise les organismes, groupes et toutes personnes que l'utilisation de locaux à l'Hôtel de Ville doit être préalablement réserver d'avance en communiquant avec le bureau municipal avant l'occupation du local ou la diffusion d'une publicité pour la tenue d'une activité pour éviter que ledit local soit déjà réserver.

ADOPTÉE

10.6 Décision de conserver certains modèles de chaises dans la grande salle (résolution)

2025-02-079

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que ce dossier est reporté à une séance ultérieure.

ADOPTÉE

11. Correspondance et nouveaux dossiers depuis l'envoi de l'ordre du jour et varia

11.1 Mandat au cabinet Cain Lamarre pour des propos tenus sur les réseaux sociaux (résolution)

ATTENDU QUE des propos tenus sur les réseaux sociaux concernant les affaires de la Ville de Scotstown sont faux ou tendancieux et contiennent des attaques personnelles visant un élu;

ATTENDU QUE la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions (RLRC, c. P-42.1.1) a été sanctionnée et est en vigueur depuis le 6 juin 2024;

ATTENDU QUE cette loi vise à valoriser le rôle des élus municipaux, à encourager les candidatures aux élections municipales et à contribuer à la rétention des élus municipaux en favorisant l'exercice des fonctions électives au sein des institutions municipales québécoises sans entraves et à l'abri des menaces, du harcèlement et de l'intimidation, sans restreindre le droit de toute personne de participer aux débats publics;

ATTENDU QU'il est souhaitable que la Ville de Scotstown intervienne pour éviter la diffusion d'informations erronées et protège les élus contre toute attaque personnelle qui est de nature à entraver leurs fonctions;

POUR CES MOTIFS,

2025-02-080

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

QUE ce conseil mandate le cabinet Cain Lamarre S.E.N.C.R.L. pour préparer une lettre suite aux propos tenus sur les réseaux sociaux afin d'aviser les auteurs de ces propos que la Ville, en conformité avec la loi, prendra les mesures requises pour permettre à ses élus d'exercer sans entraves leurs fonctions et que les attaques personnelles et la publication d'informations erronées doivent cesser.

ADOPTÉE

11.2 Vérification comptable du Service de collecte de l'Est (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown est la gestion du Service de collecte des matières résiduelles depuis le 1^{er} janvier 2023 pour les cinq municipalités initiales et depuis le 1^{er} janvier 2025 pour les deux nouvelles municipalités;

Considérant qu'une compatibilité spécifique pour ce service serait plus utile pour avoir les résultats distincts de la comptabilité de la Ville de Scotstown en cours d'année;

2025-02-081

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal mandate Monsieur Jérôme Poulin, vérificateur externe pour la firme Raymond, Chabot, Grant, Thorton de faire un bilan annuel du Service de collecte pour l'année 2023 et 2024 pour dépôt aux municipalités membres de l'entente intermunicipale.

Que les frais de ce mandat seront comptabilisés aux dépenses du Service de collecte.

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2025

Que la Ville de Scotstown fasse les démarches pour obtenir des numéros d'employeur, de taxes TPS et TVQ et compte bancaire spécifiques pour le service.

ADOPTÉE

11.3 _____

12. Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, répond aux questions des personnes présentes dans l'assistance.

13. Levée de la séance (résolution)

2025-02-082

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la levée de la séance soit prononcée. Il est 20 h 44.

ADOPTÉE

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

VILLE DE SCOTSTOWN

Marc-Olivier Désilets, Maire

Monique Polard, Directrice générale